

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juin 2009**

CP 09/06-32

**INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DANS LE DOMAINE  
ECONOMIQUE  
POLITIQUE « AVENIR ENTREPRISE »  
AIDE A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS  
INDUSTRIELS DE PRODUCTION  
SA.PO.ME.CA, MIRAMOND**

---

Conformément à la délibération du Conseil Général adoptée lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Département peut apporter une aide financière directe aux entreprises dans leurs phases d'implantation, de développement ou de reprise, pour des projets qui englobent à la fois l'investissement immobilier, l'achat de matériel de production et les études associées à des programmes de recherche et développement.

Cette politique « Avenir Entreprise » repose donc sur trois aides (immobilier, mobilier, immatériel) qui sont mises en oeuvre concomitamment ou non en fonction du contenu du projet présenté par l'entreprise, des dépenses éligibles et, bien sûr, du nombre d'emplois maintenus ou créés.

En ce qui concerne les opérations subventionnables, le principe est d'accorder les aides départementales aux projets de développement prévus par les entreprises pour les trois années à venir. Dans ce cadre l'aide apportée par le Département vise à répondre globalement à l'ensemble des besoins définis par l'entreprise.

En matière de développement économique le dispositif « Avenir Entreprise » permet d'apporter des subventions tant aux acteurs privés, tels que les entreprises qui souhaitent réaliser un projet global d'investissement et exercent leur activité dans la production de biens ou de services, sous réserve que ces services concourent à l'amélioration de la production des entreprises industrielles, qu'aux acteurs publics, tels que les collectivités locales lorsqu'elles sont mandatées par des entreprises pour lesquelles elles réalisent des investissements immobiliers.

Je vous précise qu'à mi-parcours de la période de 3 ans, la Région et le Département ont prévu de rencontrer l'entreprise afin de réajuster éventuellement le programme en cours et les aides accordées.

Le taux de participation ainsi que le montant maximum de l'aide du Département sont fixés au cas par cas, en fonction des investissements à réaliser et des participations des autres collectivités, dans le respect des taux maximum d'aides cumulées autorisés par le nouveau règlement A.F.R. 2009 (aides à finalités régionales) approuvé par la Commission Européenne à savoir :

<b>Taille des Entreprises</b>	<b>Taux maximum d'aides</b>
Grandes entreprises (plus de 250 salariés)	0,00% ou règle de minimis (dans la limite de 500 000 € sur 3 ans)
Moyennes entreprises (de 50 à 250 salariés)	10%
Petites entreprises (moins de 50 salariés)	20%

Ainsi, c'est depuis le 1er janvier 2008, que ces nouvelles aides départementales intitulées « Avenir Entreprise » se sont substituées au régime du F.D.I.E. (Fonds Départemental d'Intervention Economique) que vous connaissiez.

## **I. MODALITES D'OCTROI DES 3 AIDES ISSUES DU DISPOSITIF AVENIR ENTREPRISE**

### **1. Investissements immobiliers :**

La subvention départementale pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement de bâtiments est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. Calculée sur le montant HT de la dépense éligible cette subvention est plafonnée à 100 000 euros sur une période de trois exercices fiscaux.

### **2. Acquisition d'équipements industriels de production :**

La subvention départementale pour l'achat d'équipements industriels de production en relation directe avec l'activité de l'entreprise est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. Calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette aide est :

- limitée à 1/3 de la subvention possible totale,
- plafonnée à 25 000 € par programme d'investissement présenté.

### **3. Investissements immatériels**

La subvention départementale pour :

- les études pré-opérationnelles de faisabilité technique ou commerciale,
- les audits, diagnostics ou autres types d'études de positionnement,
- les programmes de Recherche et Développement pour la mise au point de nouvelles techniques ou produits,

est accordée au taux de 20% maximum,

est calculée sur le montant HT de la dépense éligible, l'aide est plafonnée à 10 000 € par opération.

Dans le cadre des dispositions précitées, le comité technique « Avenir Entreprise », réuni le jeudi 16 avril 2009, a déterminé les projets éligibles aux aides à l'acquisition de matériel de production susvisées, projets que je vous soumetts ci après :

## **II. PROPOSITIONS D'AIDES POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL DE PRODUCTION**

### **SOCIETE SA.PO.ME.CA**

SAPOMECA est une entreprise spécialisée dans la mécanique de précision, basée à FABAS, en limite de la Haute-Garonne.

Son implantation proche d'un village à proximité de la sortie de l'autoroute A61 et de la Route Départementale 820 (anciennement Nationale 20) donne à l'entreprise une situation géographique privilégiée offrant une rapidité d'accès à tous ses clients et fournisseurs.

Cette PMI a ouvert ses portes en 1977 en tant que Société de Fait (S.D.F.) avec pour seules machines-outils une fraiseuse et un tour conventionnel. Quelques années plus tard, elle change de statut social et devient la SARL SAPOMECA ; à partir de ce moment son développement commence à s'affirmer et les premiers ouvriers sont embauchés.

### **LE PROJET GLOBAL SUR 3 ANS**

Le programme d'investissements de SAPOMECA est établi sur 3 ans (fin 2008 à fin 2011).

Il comporte trois grands volets :

- l'acquisition de 2 tours numériques et d'un centre d'usinage (matériel de production),
- des aménagements immobiliers (aspiration centralisée, plate forme collective de stockage d'huiles usagées...),
- la formation du personnel liée aux enjeux de la certification et de mise aux normes.

Le montant global de l'investissement s'élève à 602 000 €, financé par crédit-bail et emprunt.

La modernisation de l'outil de production par l'acquisition de machines à commande numérique et les aménagements immobiliers doivent permettre de réduire la dépendance de l'entreprise SAPOMECA à l'aéronautique et d'optimiser son adaptabilité.

Les démarches engagées en faveur de l'environnement doivent aboutir à l'obtention des certifications ISO (version 2000).

La réalisation du programme d'investissements doit conduire à la création de deux emplois en CDI lors des trois prochaines années. Les deux postes devant être créés sont des postes d'ouvriers.

### LES INVESTISSEMENTS EN MATERIEL DE PRODUCTION

Ils concernent l'acquisition de deux tours numériques pilotés par un logiciel intégré et d'un centre d'usinage qui ont pour objectif d'améliorer l'outil de production et de rationaliser l'organisation du travail. Il s'élèvent à 509 000 € HT.

	Dépenses Prévues HT	Dépenses Éligibles HT Conseil Général
<b>Acquisition de matériel</b>		
Tour numérique CMZ TL MS	133 000 €	133 000 €
Tour numérique CMZ TC 25 AYS 800	150 000 €	150 000 €
Pilotage intégré FAO MISSLER pour tours numériques	31 000 €	31 000 €
Centre d'usinage WELE AA 965	195 000 €	195 000 €
<b>TOTAL MATÉRIEL</b>	<b>509 000 €</b>	<b>509 000 €</b>

### LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements à réaliser	Coût HT
Matériel	509 000 €
Immobilier	63 000 €
Immatériel	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>602 000 €</b>

### CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Nature des investissements programmés sur 3 ans	Coût HT des investissements	Dépenses éligibles retenues Conseil Général	Montant de subvention proposée	commentaires
Investissement immobilier (pour mémoire)	63 000 €	0 €	0 €	Retenu par la Région et l'Europe
Investissement immatériel (pour mémoire)	30 000 €	0 €	0 €	Non éligible car frais de formation
<b>Investissement matériel</b>	<b>509 000 €</b>	<b>509 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>1/3 (509 000 € x 20%) = 33 933€ plafonné à 25 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>602 000 €</b>	<b>509 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	

Compte-tenu du positionnement géographique de ce projet et de son intérêt pour le territoire concerné, il est proposé une subvention plafonnée à hauteur de 25 000 €. En effet, ces dépenses sont éligibles à la politique « *Avenir Entreprises* » du Conseil Général.

## **LE PLAN DE FINANCEMENT**

La Région et l'Europe par l'intermédiaire du FEDER ont prévu d'accorder chacun à ce projet une subvention de 40 500 € pour les investissements immobiliers.

Le financement s'établirait comme suit (proposition de subvention)

<b>Financeurs du Projet</b>	<b>MONTANT</b>
Conseil Général (matériel)	25 000 €
Conseil Régional (immobilier)	40 500 €
Europe (FEDER) (immobilier)	40 500 €
Autofinancement (fonds propres, crédit)	496 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>602 000 €</b>

## **AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE**

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- le dynamisme de cette entreprise familiale,
- l'objectif poursuivi à savoir diversifier sa clientèle afin d'être moins dépendant du seul secteur aéronautique,
- le soutien apporté par les autres partenaires,

a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de **25 000 €** pour les investissements matériels de la société SA.PO.ME.CA pour un programme d'investissement de 3 ans.

\* \* \* \* \*

## **SOCIETE MIRAMOND**

L'activité de la société MIRAMOND, installée à Caylus, comprend la fabrication et le montage d'ossatures métalliques, la fourniture et la pose de la couverture, la réalisation de bardage, la serrurerie, la zinguerie, et depuis quelques années de la sous-traitance en atelier.

Au fil du temps, l'entreprise a investi en matériel (achat de nacelle, télescopiques, machines outils, fourgons, camions...) et l'atelier a été agrandi de 3700 m<sup>2</sup> pour porter sa superficie à 4500 m<sup>2</sup> au total. Elle réalise aujourd'hui un Chiffre d'Affaires de 4,4 M€ et emploie 23 salariés à temps complet.

L'entreprise étant située en zone agricole, l'activité principale est jusqu'à présent majoritairement en relation avec le monde rural. Elle est ainsi spécialisée dans la réalisation de petits bâtiments (souvent délaissés par la concurrence), répondant ainsi à une demande et un service de proximité. Toutefois, ce marché semble évoluer à la baisse, d'où la nécessité de s'orienter progressivement vers le marché industriel des bâtiments.

L'ensemble du personnel de l'entreprise est domicilié sur CAYLUS et les environs. Ainsi 70% des salariés sont originaires du canton.

### **LE PROJET GLOBAL SUR 3 ANS**

L'objectif de l'entreprise MIRAMOND est d'améliorer l'organisation et l'aménagement des bureaux avec, en particulier, la création d'un espace d'accueil et d'une salle de restauration pour leurs employés.

De même, après avoir régulièrement investi en matériel et agrandi ses ateliers de fabrication, l'entreprise souhaite aujourd'hui augmenter sa production et surtout ses capacités de découpe, de perçage et de poinçonnage par le biais d'investissements en matériel de production.

Ces investissements permettront à l'entreprise de proposer à ses clients des solutions pour des bâtiments de taille plus importante et ainsi répondre au besoin des PME-PMI industrielles. Le projet permettra aussi d'accroître la compétitivité de l'entreprise.

Avec une réorganisation et une production supérieure, l'entreprise MIRAMOND espère conforter les emplois actuels et même augmenter l'effectif de 2 personnes.

### **LES INVESTISSEMENTS EN MATERIEL DE PRODUCTION**

Afin de renforcer, de moderniser l'outil de production de l'atelier, et d'augmenter sa capacité de fabrication, l'entreprise MIRAMOND souhaite s'équiper de deux machines outils :

**1/ un banc de coupe - marquage et poinçonnage** de type « MAP 306 » à commande numérique, qui coupe et perce les poutrelles métalliques. Il s'agit d'un équipement de production qui va permettre de moderniser le travail des poutrelles et des laminés, avec une liaison numérique directe entre la machine et le Bureau d'Etudes, et une augmentation des capacités de perçage et cisailage.

**2/ une table de découpe plasma** de type « MAG » viendra en supplément. Elle découpe au plasma, perce, poinçonne et marque les tôles, ce qui permettrait un gain de temps pour la réalisation des petites pièces métalliques et leur ouvrirait des portes vers des fabrications plus complexes et plus variées. Cet investissement permettra de réaliser les petites pièces (goussets, platines...) en une seule opération dans des plaques de tôle. Ainsi la gestion du stock sera simplifiée car il ne faudra plus que des tôles et non des aluminés des différentes dimensions.

<b>Acquisition de matériel</b>	<b>Dépenses Prévues HT</b>	<b>Dépenses Eligibles HT Conseil Général</b>
Banc de coupe et poinçonnage MAP	458 500 €	458 500 €
Table de découpe plasma et perçage MAG	570 000 €	570 000 €
<b>TOTAL MATÉRIEL</b>	<b>1 028 500 €</b>	<b>1 028 500 €</b>

### **LE COÛT DE L'OPÉRATION**

<b>Investissements à réaliser</b>	<b>Coût HT</b>
Investissement matériel	1 028 500 €
Investissement immobilier	180 000 €
Investissement immatériel	0 €
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>1 208 500,00 €</b>

### **CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL**

<b>Nature des investissements programmés sur 3 ans</b>	<b>Coût HT des Investissements</b>	<b>Dépenses éligibles retenues Conseil Général 82</b>	<b>Montant de subvention proposée</b>	<b>Commentaires</b>
Immobilier (pour mémoire)	180 000 €	180 000 €	36 000 €	180 000 x 20 % = 36 000 €
<b>Matériel</b>	<b>1 028 500 €</b>	<b>1 028 500 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>1/3 (1 028 500 x 20 %) = 68 567 € plafonné à 25 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 208 500 €</b>	<b>1 208 500 €</b>	<b>61 000 €</b>	

Les dépenses en matériel sont éligibles à la politique Avenir Entreprise du Conseil Général. La subvention du Département prend la forme d'une subvention dont le taux ne peut excéder le tiers du maximum des aides publiques aux entreprises dans le cadre du zonage AFR.

En tout état de cause, l'intervention du Département ne peut dépasser 25 000 € par programme d'investissements.

### **LE PLAN DE FINANCEMENT**

La Région et le FEDER ont prévu d'accorder à ce projet une subvention globale de 124 800 €, soit 62 400 € chacun.

Il faut souligner que la banque, Crédit Agricole, émet un avis favorable à la demande de financement de l'intégralité du programme.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

<b>Financeurs du Projet</b>	<b>Montant</b>
Conseil Général 82	61 000 € *
Conseil Régional	62 400 €
Europe (FEDER)	62 400 €
Autofinancement (emprunt)	1 022 700 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 208 500 €</b>

\* 25 000 euros au titre de l'aide à l'investissement matériel et 36 000 euros au titre de l'aide à l'investissement immobilier.(voir dossier présenté à cette même commission permanente)

### **AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE**

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que l'entreprise MIRAMOND insuffle une réelle dynamique sur la vie de la commune et du canton de Caylus de par l'emploi d'une main d'oeuvre à 70% locale,
- que les investissements prévus en matériel permettront d'accroître sensiblement la compétitivité de l'entreprise en lui ouvrant de nouveaux marchés,

a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de **25 000 €** pour les investissements matériels de l'entreprise MIRAMOND pour un programme d'investissement de 3 ans.

\* \* \* \* \*

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur :

L'article 20426 sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en matériel

Autorisation de programme 2009	<b>150 000 €</b>
Engagement 2009	<b>52 000 €</b>
Engagement à la commission permanente de ce jour	<b>50 000 €</b>
Disponible	<b>48 000 €</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise »,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :
  - 25 000 € à la société SA PO ME CA à Fabas pour un programme d'investissements matériels sur 3 ans (acquisition de deux tours numériques pilotés par un logiciel intégré et d'un centre d'usinage) ;
  - 25 000 € à l'entreprise MIRAMOND à Caylus pour un programme d'investissements matériels sur 3 ans (acquisition d'un banc de coupe – marquage et poinçonnage et d'une table de découpe plasma) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20426, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,